




Informations de base	
1995/0360(CNS) CNS - Procédure de consultation Convention sur la protection des intérêts financiers CE: protocole additionnel, responsabilité personnes morales Abrogation 2012/0193(COD) Subject 8.70.04 Protection des intérêts financiers de l'UE contre la fraude	Procédure terminée

Acteurs principaux					
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination	
	LIBE Libertés publiques et affaires intérieures		BONTEMPI Rinaldo (PSE)	27/02/1996	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	JURI Juridique et droits des citoyens		MCINTOSH Anne Caroline B. (PPE)	19/03/1996	
	CONT Contrôle budgétaire		THEATO Diemut R. (PPE)	25/06/1996	
	REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités				
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
		Justice et affaires intérieures(JAI)		2008	1997-05-26
Environnement		2017	1996-11-29		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/12/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0693 	Résumé
15/07/1996	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
08/10/1996	Vote en commission		
08/10/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0313/1996	

23/10/1996	Débat en plénière		
29/11/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/11/1996	Fin de la procédure au Parlement		
20/05/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1995/0360(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Modifications et abrogations	Abrogation 2012/0193(COD)
Base juridique	Traité sur l'Union européenne (après Amsterdam) M K.3-p2c
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/4/07506

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0313/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0005	08/10/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0538/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0115-0150	24/10/1996	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure		07752/1996	30/05/1996	
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(1995)0693  JO C 083 20.03.1996, p. 0010	20/12/1995	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Acte Justice et affaires intérieures 1997/0520(01)
JO C 151 20.05.1997, p. 0001-0014

Convention sur la protection des intérêts financiers CE: protocole additionnel, responsabilité personnes morales

1995/0360(CNS) - 24/10/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Rinaldo BONTEMPI (PSE, It) sur le deuxième protocole additionnel à la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés. Les amendements adoptés par le Parlement à ce protocole visent essentiellement à : - élargir le concept de personne morale (de façon à intégrer par exemple toute entreprise économiquement active et ayant des droits et des devoirs spécifiques, même si elle n'est pas organisée en tant que personne morale); - agrandir l'éventail des sanctions applicables aux personnes morales (en y ajoutant des sanctions pécuniaires et l'exclusion de la participation à des marchés publics); - préciser que la mesure judiciaire de dissolution (sanction extrême) ne peut être appliquée que lorsque l'objectif ou l'activité essentielle de la personne morale consiste en activités frauduleuses ou en actes de corruption; - établir des mesures conservatoires applicables par les Etats membres pour confisquer et verser (en tout ou en partie) au budget communautaire les instruments ou produits de la fraude ou corruption (blocage des comptes, saisie d'objets, interdiction d'aliénation des biens etc.).

Convention sur la protection des intérêts financiers CE: protocole additionnel, responsabilité personnes morales

1995/0360(CNS) - 20/12/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : compléter, par un protocole additionnel, la Convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes du 26/07/95, afin de lutter contre la fraude et d'améliorer le niveau de protection pénale des intérêts financiers des CE. CONTENU : le projet de protocole additionnel : - établit la responsabilité pénale de personnes morales pour fraude; - prévoit une responsabilité générale supplétive de la personne morale qui trouve application dans les situations où une atteinte quelconque a été portée aux intérêts financiers des CE, sans être constitutive en fait ou en droit d'une infraction pénale; - précise que la responsabilité de la personne morale est sans préjudice de la responsabilité des personnes physiques auteurs des infractions; - détermine la nature des sanctions à prévoir en cas de responsabilité des personnes morales; - incrimine le blanchiment des produits provenant d'une infraction de fraude aux intérêts financiers des CE; - établit les règles applicables au mécanisme de la compétence prioritaire; - pose les principes d'une coopération judiciaire directe s'appuyant sur un réseau de magistrats de liaison; - institue un registre centralisant l'information relative aux poursuites pour fraude.